



LES PRATIQUES ESSENTIELLES

La version 3.0 en perspective

La vision de l'Approche commune pour la prochaine mise à jour de la norme minimale des pratiques essentielles – Pratiques essentielles version 3.0 – est que cette norme minimale évoluera pour inclure les pratiques requises pour l'engagement avec les personnes et les environnements les plus touchés par les actions d'une organisation.

Dans le cadre de l'Approche commune, on estime qu'il est important, dans la mesure d'impact, de s'engager auprès de ceux qui sont les plus touchés par les actions de votre organisation.

L'engagement est la bonne chose à faire. Comme nous l'avons souligné dans la section « **S'engager avec les personnes les plus touchées** », cela permet de mieux mesurer l'impact et d'avoir un meilleur impact.

L'Approche commune vise à ce que d'ici cinq à six ans, la pratique de la mesure d'impact s'orientera de plus en plus vers des pratiques de participation et d'engagement véritables avec les personnes les plus touchées. Dans le but d'encourager l'évolution de cette pratique de mesure d'impact, les pratiques d'engagement ont été incluses en tant qu'exigences futures dans la version 2.0 de la norme minimale des pratiques essentielles.

Ces pratiques servent à signaler aux organisations que l'engagement accru est la direction du changement dans la pratique de la mesure d'impact que l'Approche commune vise à soutenir.

Au fur et à mesure que la pratique de la mesure d'impact évolue, les normes de mesure d'impact deviendront obsolètes. Il s'agit d'une évolution attendue et continue des normes actives. Toutes les normes exigent une évolution continue.

« La prise de décision, les méthodes de travail et l'allocation des ressources sont basées sur les mesures sociales, environnementales et culturelles articulées par les personnes dont la vie est la plus affectée, ce qui conduit à un bien-être accru, à l'égalité et à une réduction de la dégradation de l'environnement. »

Nous avons emprunté cette déclaration de vision presque mot pour mot à nos amis de **Social Value International** (en anglais) afin de montrer clairement au monde entier que nous partageons une vision commune. Nous y avons ajouté : « articulé par les personnes dont la vie est la plus affectée ». Ce que l'Approche commune vise à ajouter à notre vision commune, c'est un moyen d'agréger les mesures sans perdre les voix – les articulations – de ceux qui sont les plus touchés.

L'élaboration de la version 3.0 comprendra des modifications de la norme minimale qui reflètent l'évolution des pratiques réelles de mesure d'impact au cours des cinq prochaines années environ. On s'attend à ce que la version 3.0 ait des attentes accrues et des pratiques requises concernant l'engagement avec les personnes les plus touchées par les actions d'une organisation.

Pour les organisations qui se sont qualifiées comme satisfaisant à la norme minimale de la version 2.0 en obtenant un score de 100 % à **l'auto-évaluation**, il sera nécessaire de se requalifier lorsque la version 3.0 sera publiée. Il faudra donc mettre à jour l'auto-évaluation de votre organisation à la version 3.0, afin d'évaluer si l'organisation répond aux normes évoluées de la nouvelle version.

Rejoignez la communauté de l'Approche commune et participez à la conversation :



Abonnez-vous au bulletin de l'Approche commune.



Suivez-nous sur LinkedIn.



Suivez-nous sur Twitter.



Visitez le site Web de l'Approche commune.



This work is licensed under a

[Creative Commons Attribution-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/)